



## Problème avec devis d'indemnisation suite à garantie décennale

Par **vinz31270**, le **14/09/2016** à **21:40**

Bonjour

Je rencontre un problème concernant l'expertise d'un cabinet suite à un problème de sol carrelage / cassé.

Nous avons fait jouer les garanties décennales qui a mandaté un expert pour connaître le coût de remplacement des sols.

La surface au sol est de 51 m<sup>2</sup> à remplacer.

Or le devis est erroné car il n'est basé que sur 41m<sup>2</sup>... mais est parfaitement détaillé par type de poste et toujours basé sur 41m<sup>2</sup> : matière première, démolition carrelage existant, nouvelle chape etc etc...

Nous avons demandé rectification à l'expert celui ne veut pas s'exécuter avec la réponse suivante :

"En ce concerne les 10 m<sup>2</sup> manquants, nous rappelons que sur le devis initial nous sommes un prix au m<sup>2</sup> aux alentours de 300 euros que le prix ramené à une surface de 50m<sup>2</sup> est aux alentours de 239 euros qui correspondent au prix pratiqués."

Au final rejet de rectification du devis par l'expert.

Je trouve la réponse scandaleuse et cavalière. est il dans son droit ? puis-je contester ?

Merci